

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI**  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE D'OSANI**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 19 août 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Mariuccia CECCALDI dite « marie », retraitée de l'enseignement, demeurant à AJACCIO (20000) Rce les Palmiers, bât. C, Av. Maréchal Moncey, née à PARTINELLO le 6 octobre 1909, célibataire et décédée à AJACCIO (20000), le 12 février 2003.

Elle a possédé depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) à la suite de sa mère, Madame Angèle BATTINI, demeurant à PARTINELLO (20147), née à OSANI le 26 janvier 1883, veuve et non remariée de Monsieur Mathieu CECCALDI, décédée à PARTINELLO le 5 juillet 196, puis à la suite de son frère, Monsieur Jean Marie CECCALDI, demeurant à AJACCIO (20000) Rce les Palmiers, bât. C, Av. Maréchal Moncey, né à PARTINELLO le 5 juillet 1912, célibataire et décédé à AJACCIO le 24 mai 1991, et dont elle a continué la possession et par jonction des possessions :

A OSANI (20147) une parcelle de terre cadastrée section C numéro 2 lieudit Petra a Croce pour une superficie de 01ha 23a 00a.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr